

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Anne ROUSSEAU est née le 25 juillet 1964 à CHATEAUNEUF SUR LOIRE (Loiret).

Son grand-père maternel, Monsieur Eric JACK, décédé en 1993, était pharmacien à VALENCAÏ (Indre) place de la Halle.

Elle a effectué sa scolarité à CHATEAUNEUF SUR LOIRE à l'école primaire du Morvant, puis au collège Jean Joudiou.

Elle a ensuite emménagé en Touraine pour raisons familiales et poursuivi ses études au lycée Paul Louis Courier à TOURS, d'abord en seconde et première C (scientifique) puis en terminale A (littéraire).

Elle a obtenu un baccalauréat A2 (anglais, allemand, latin) avec mention, en 1981.

Elle a ensuite poursuivi des études de droit à la Faculté de Droit de TOURS jusqu'à la maîtrise de droit privé en 1986, puis a obtenu un DESS de Droit des Entreprises en 1987 à la Faculté de Droit d'ANGERS.

Elle a ensuite travaillé dans divers cabinets de conseils juridiques à TOURS, avec une activité de droit du travail et droit des sociétés notamment, jusqu'en novembre 1990.

De février à juillet 1991 elle a été embauchée en CDD en qualité de rédacteur de contentieux dans une URSSAF.

Toujours en 1991, elle a ensuite passé le concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature et y a été reçue (cf Journal Officiel).

N'ayant pas eu de poste à la fin de sa formation et la profession de conseil juridique ayant fusionné avec celle d'avocat, elle a prêté serment pour entrer dans cette dernière profession, à la Cour d'Appel de POITIERS, le 2 octobre 1995.

Elle a ensuite occupé un poste de collaboratrice dans un cabinet généraliste de CHATELLERAULT (86), puis d'associée à BOURGES, plus spécialisée dans le droit commercial, et encore de collaboratrice à GIEN, à nouveau généraliste avant de s'installer seule dans cette ville le 5 avril 2003.

Elle a aussi été chargée de cours de droit à BOURGES dans une école d'ingénieurs et à l'Université.

Ses hobbies sont le sport (aviron, cyclisme, natation), les langues vivantes (anglais, allemand), mais elle s'est aussi intéressée au dessin et à la musique.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Participant régulièrement au Forum des Métiers à GIEN et ayant accueilli quelques stagiaires, j'ai souvent dû répondre à cette question, à savoir indiquer ce qu'il fallait faire pour intégrer la profession.

Aussi m'autorisé-je quelques suggestions.

Conseils généraux , aussi bien pour les collégiens et les lycéens que pour les élèves avocats

Rien que de très classique :

- « travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins » (Le Laboureur et ses Enfants, par Jean de la Fontaine)
- « cent fois sur le métier remettez votre ouvrage » (Boileau je crois).

Pour les personnes scolarisées (collège et lycée)

Travaillez toutes les matières de la manière la plus équilibrée possible

- matières littéraires : français et plus spécialement la langue française (grammaire, orthographe, syntaxe, expression orale et écrite) car il y a beaucoup de textes à rédiger
- matières scientifiques, notamment l'arithmétique, le calcul, les tables de multiplication, les quatre opérations (addition, soustraction, multiplication, division, les fractions) à connaître au maximum sans calculatrice, car il y a des calculs à effectuer : pensions alimentaires, salaires, loyers, avec éventuellement des indexations, des intérêts de retard...
- matières de culture générale : histoire, géographie, littérature, langues, économie,...

Pour les élèves avocats

Il me paraît important de prendre la mesure de ce qu'est une activité libérale, avec ses incertitudes, la liberté et les responsabilités qu'elle suppose.

Bien sûr organisez-vous constamment et soyez compétents.

Voici quelques autres suggestions .

Autant que possible, restez polis et maîtres de vous-mêmes en toutes circonstances face à n'importe quel interlocuteur

Ecoutez- le attentivement ; soyez humbles ; une victoire peut être provisoire et un éclairage décisif sur une situation ne vient pas toujours de la personne de qui on l'attend

Surveillez votre santé physique et votre motivation, la profession étant exigeante psychologiquement et étant susceptible d'exposer à la dépression, voire au suicide

Employez en conséquence tous les techniques, légales, pour conserver votre équilibre : sport, loisirs, etc..

N'humiliez pas un adversaire vaincu

Ne déléguez pas vos décisions

N'ayez pas peur

Soyez très clair sur l'objet de votre prestation, sur ce qui est matériellement ou légalement possible ; employez des termes que votre interlocuteur peut comprendre ; faites attention aux termes qui ont un sens différent dans le langage commun ou usuel et celui du droit (ex : jouissance, contrat), aux termes complexes du langage juridique (ex : contrat synallagmatique), aux expressions latines incompréhensibles pour beaucoup dans la vie courante (ex : dominus litis)

Ne vous isolez pas ; n'hésitez pas à faire partie d'associations et à comparer votre exercice professionnel avec celui d'autres personnes

Tenez soigneusement votre comptabilité, sachant qu'en cas de difficulté financière, une comptabilité insuffisante et non conforme à la loi peut exposer à l'infraction pénale de banqueroute

Soyez serviable et disponible au maximum avec vos confrères.